

212C1375
FR0000060501-OP029-A03

18 octobre 2012

Ouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

CFAO

(Euronext Paris)

Le 16 octobre 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat visant les actions CFAO, déposée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Rothschild & Cie Banque¹, agissant pour le compte de la société Toyota Tsusho Corporation (cf. D&I 212C1363 du 16 octobre 2012).

La note d'information de la société Toyota Tsusho Corporation (visa n°12-493 en date du 16 octobre 2012) et la note en réponse de la société CFAO (visa n°12-494 en date du 16 octobre 2012) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués respectivement publié et diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique sera ouverte le **19 octobre 2012** et sa date de clôture sera fixée après l'obtention par l'initiateur de l'autorisation de l'opération par la Commission européenne qui a été saisie le 6 septembre 2012 dans le cadre d'une prénotification et le 5 octobre 2012 dans le cadre d'une notification (condition suspensive stipulée par l'initiateur conformément à l'article 231-11 du règlement général).

Nyse Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre.

¹ Seule Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.